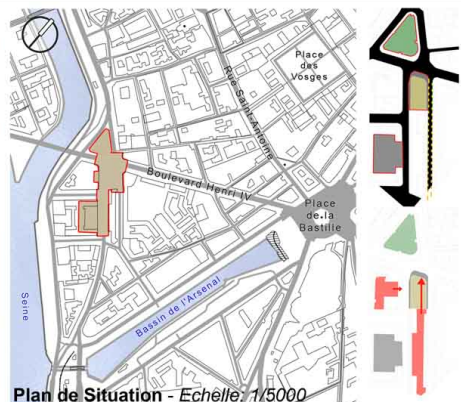
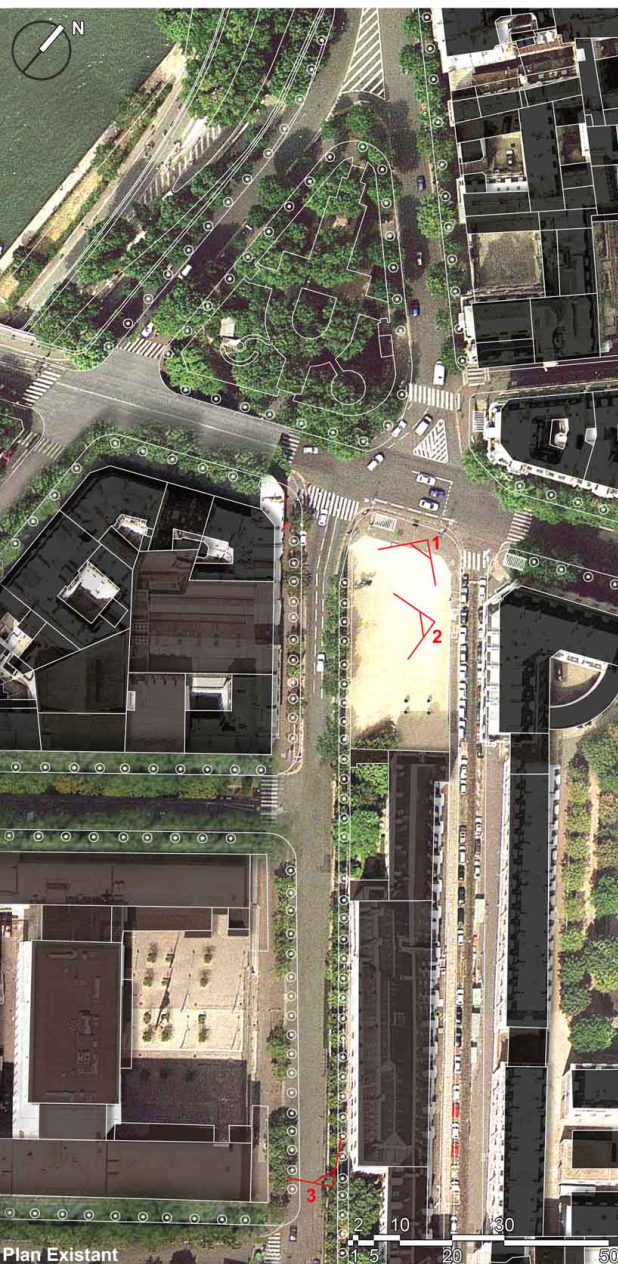
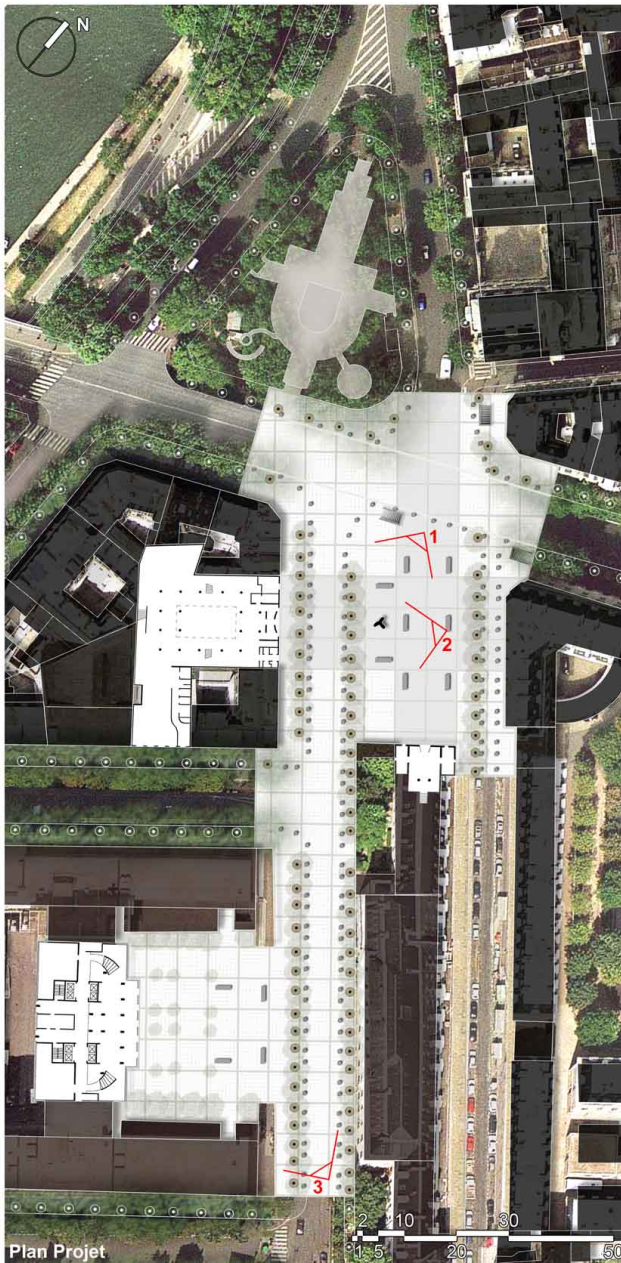


PLACE-PARVIS: DOUBLE PLACE

Paris 0064



Notre projet définit des espaces publics intérieurs et extérieurs. Le piéton souverain invite la voiture dans son espace, en la ralentissant.



La Place du Père Teilhard de Chardin, le parvis de la Préfecture, ainsi que le square Henri Galli, sont dissociés en partie à cause de la circulation automobile

souveraine. Ceci ne permet pas d'articulation et de superposition des usages, y compris avec les espaces publics intérieurs.